

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7918
31 mai 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 3408 du 22 mai 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 30 avril 1967 vers 21 h 30, les positions militaires khmères implantées à Kauk-Prich dans la région de Battambang ont été violemment attaquées par les éléments des forces thaïlandaises non dénombrés qui ont tué un défenseur cambodgien.

Devant la riposte énergique de nos défenseurs, les agresseurs thaïlandais se sont retirés vers leur territoire environ une heure après l'engagement.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre ce nouvel acte criminel d'agression de la part des éléments thaïlandais et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il mette fin sans délai à ces actes de provocation armée sur le territoire khmer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH